

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Maison de jeunes à Dieppe Inc.	Numéro de permis 320031	Date d'inspection Le 25 avril 2019	
Nom de l'établissement Centre Parascolaire Entre Amis		Numéro de téléphone (506) 855-2647	
Adresse 505 rue Champlain Dieppe NB E1A 1P2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Véronique Landry		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de la visite de surveillance, un groupe se prépare pour une sortie. Les consentements sont signés et le ratio est respecté pour la sortie.

Le mentor et l'administrateur se partagent des idées en lien avec les consentements et les sorties fréquentes.

original signé par
Véronique Landry

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 avril 2019

Date

original signé par
Sylvie Lang

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 avril 2019

Date